

Pôle EDEIS

Equipe Départementale d'Enseignants pour l'Inclusion Scolaire

Pilotage IEN ASH : Catherine Lavergne
Coordination : conseillère pédagogique Tulle Vézère

Les missions

- Intervenir sur les aspects pédagogiques de l'inclusion en classe ordinaire de l'élève ayant une notification de la CDAPH ou un dossier déposé en cours d'instruction.
- Apporter des informations et des conseils à l'enseignant et ce, dès la saisine de la MDPH par les parents.
- Aider à l'élaboration du document de mise en œuvre du projet personnalisé de scolarisation de l'élève (MOPPS) et à sa mise en œuvre.
- Observer et évaluer les besoins de l'élève. Construire et mettre en œuvre des adaptations pédagogiques nécessaires pour permettre l'accessibilité des savoirs et faciliter l'inclusion scolaire.
- Accompagner et conseiller l'AESH dans son positionnement et les gestes professionnels adaptés au type de handicap.
- Être une personne ressource pour les équipes enseignantes :
 - En proposant les adaptations pédagogiques répondant aux besoins des élèves.
 - En apportant leur expertise et en faisant partager leur expérience dans l'accompagnement d'élèves en situation de handicap, lors d'actions de formation.

Les procédures et natures des interventions

- Intervention initiale : l'enseignant du pôle EDEIS :

- **Rencontre l'enseignant** de la classe et **partage ses connaissances** sur les difficultés rencontrées liées aux différents handicaps.

- **Observe, évalue l'élève dans la classe** et **partage son analyse** avec l'enseignant.

- Aide à la lecture croisée des difficultés et à la **réflexion sur les besoins des élèves et les aménagements nécessaires** : outils de compensation, aide à l'évaluation, choix des adaptations pédagogiques, gestes professionnels...

- **Aide et participe à la conception d'adaptations** (supports, contenus, aménagements spécifiques liés au temps ou à l'espace ...).

- **Participe à l'élaboration de progressions individualisées.**

- Intervention de suivi : plusieurs modalités

- **Suivi de régulation** : suivi en présentiel (réunion de concertation) ou sous forme d'échanges par mails/téléphone ou par des visites régulières définies.

- **Aide régulière auprès de l'élève et de l'enseignant dans le cadre de la classe** pour la **mise en œuvre des adaptations pédagogiques** : étayage en contexte auprès de l'élève / groupe de besoins, remédiation // co-intervention

- **Aide régulière auprès des AESH :**

Aide dans leur positionnement auprès de l'élève. Information sur le handicap.

- Aide administrative

L'enseignant du pôle EDEIS **peut aider** l'enseignant qui accueille l'élève en situation de handicap **à la complétude de documents tels que : le GEVASCO, le MOPPS, la PAOA et participe aux Equipes de Suivi de Scolarisation** en apportant son expertise et en rendant compte de son accompagnement.

- Rôle auprès des partenaires

L'enseignant du pôle peut aussi aider à l'articulation des interventions des structures extérieures accompagnantes définies dans le cadre de l'ESS et entrer en communication avec elles quand ceci est possible.